

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

AVENIR NUMERIC'S

Société Anonyme au capital de 792 479,80 €.
Siège social : Route de Thil, Z.I. Ouest, 01700 St Maurice-de-Beynost.
413 735 440 R.C.S. Bourg-en-Bresse.

Avis de réunion valant avis de convocation.

Messieurs les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire pour le 12 décembre 2007 à 16 Heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
- Modification de la dénomination sociale ;
- Modification corrélatrice des statuts ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Projet des résolutions.

Première résolution. — L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide qu'à compter de ce jour, la dénomination sociale sera « IDEOM » au lieu de « AVENIR NUMERIC'S ».

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article N° 3 des statuts de la manière suivante :

Article 3 – Dénomination sociale

« La dénomination de la Société est : IDEOM. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Deuxième résolution. — L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Conformément à l'article 136 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 modifié par le décret n°2006-1566 du 11 décembre 2006, seront admis à participer à l'assemblée les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au troisième jour ouvré précédent l'assemblée, soit le 9 Décembre 2007, à zéro heure, heure de Paris (ci-après J-3), dans les comptes de titres nominatifs.

Cet enregistrement comptable à J-3 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour permettre aux actionnaires de participer à l'assemblée.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires pourront choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- Donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint ;
- Adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- Voter par correspondance.

Un formulaire de vote par correspondance est à la disposition de tout actionnaire qui en fera la demande par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception à la CIC-LYONNAISE DE BANQUE, Division Titre Emetteurs, Chemin Antoine Pardon, 69160 TASSIN LA DEMI LUNE, au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que si les formulaires dûment remplis parviennent au siège social de la société ou au Service Titres de la Société CIC-LYONNAISE DE BANQUE dont l'adresse est indiquée ci-dessus, 3 jours au moins avant le jour de la réunion.

Les actionnaires justifiant de la possession ou de la représentation de la fraction du capital social exigée, par l'article 128 du décret du 23 mars 1967, pourront envoyer, sous pli recommandé, au siège social de la société, jusqu'à 25 jours avant l'assemblée générale, une demande d'inscription, à l'ordre du jour de cette assemblée, de projets de résolution, accompagnée d'un bref exposé des motifs.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour par suite d'éventuelles demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par les actionnaires.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux assemblées générales seront tenus, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires, au siège social de la société.

Conformément à l'article 135-1 du décret du 23 Mars 1967 modifié le 11 Décembre 2006, tout actionnaire peut poser des questions écrites au Président du Conseil d'Administration à compter de la présente insertion. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse indiquée en tête des présentes ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : contact@avenir-numeric.com

numerics.com au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Conseil d'Administration.

0716577